

## Les demandes particulières [1]

### > Vous souhaitez une chambre particulière

Sous réserve des disponibilités et de l'organisation du service, vous pouvez demander au médecin responsable de votre prise en charge ou au cadre de santé de l'unité à être hébergé en chambre particulière.

Un supplément pour "régime particulier" sera alors à régler. Celui-ci peut être pris en charge, totalement ou partiellement, en fonction de votre contrat, par votre organisme complémentaire (mutuelle, assurance,...). Le montant restant éventuellement à votre charge sera à régler à votre sortie.

**Supplément chambre seule : 45€ / jour**

### > La non-divulgation de votre présence

Vous pouvez demander à l'agent du bureau des entrées, lors de votre admission, que votre présence au Centre Hospitalier ne soit pas divulguée. Cette demande doit être confirmée à votre arrivée dans le service.

---

**URL source:** <https://ch-orange.fr/hospitalisation/les-demandes-particulières>

### Liens

[1] <https://ch-orange.fr/hospitalisation/les-demandes-particulières>